Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260129-DEL_2026_010-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 janvier 2026

Date de convocation : 07/01/2026 **Date d'affichage :** 07/01/2026	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 37 33 35

L'an deux mille vingt six, le treize janvier, à 19 Heures 00, à la ANDOUILLE-NEUVILLE (salle communale – 1, place des Croisettes), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
GELY-PERNOT Aurore, VASNIER Pascal, HONORE Jean-Yves, LAVASTRE Isabelle, ALMERAS Loïc, JOUCAN Isabelle, GORIAUX Pascal, GUERIN Patrice, KECHID Marine, DUBOIS Jean-Luc, MACE Marie-Edith, JAOUEN Claude, FERRAND Marc-Olivier, MESTRIES Gaëlle, DUMAS Patrice, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, HENRY Lionel, OBLIN Anita, EON-MARCHIX Ginette, TAILLARD Yvon, BOUGEOT Frédéric, MASSON Josette, COUMAILLEAU Pascal, RICHARD Jacques, LEGENDRE Bertrand, LARIVIERE-GILLET Yannick, DESMIDT Yves, LECONTE Yannick, SENTUC Véronique, BOURNONVILLE Noël, BLAISE Laurence, DEWASMES Pascal, HOUITTE Daniel

Absents :
HAMON Carole, MOREL Gérard

Absents ayant donné pouvoir :
BERNABE Valérie donne procuration à GORIAUX Pascal
LOREE Michel donne procuration à JAOUEN Claude

Secrétaire de séance : Madame GELY-PERNOT Aurore

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260129-DEL_2026_010-DE

N° DEL_2026_010

Objet **Intercommunalité**

Extension du Pôle communautaire - Plan prévisionnel de financement et demande de subvention

La récente extension de territoire et les transferts de compétences issus de la loi NOTRE ont entraîné une réorganisation des services et une augmentation du personnel.
Actuellement, le pôle communautaire situé à Montreuil-le-Gast regroupe la moitié des employés, mais ne dispose pas de place suffisante pour accueillir l'ensemble du personnel. La collectivité est donc répartie sur 3 sites principaux.

Afin de regrouper sur un même site les différents services communautaires, la communauté de communes, a conclu un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin d'élaborer un projet d'extension du site communautaire.

Le programme élaboré avec la Sem Breizh consiste en l'extension du bâtiment ainsi que la rénovation et le réagencement du bâtiment existant. Le concours d'architecte a abouti au choix du projet en conseil communautaire du 09 septembre 2025.

Actuellement en phase APS, le projet propose de créer un signal à la fois contemporain et parfaitement intégré dans l'environnement architectural et paysager du site. En proposant une implantation cohérente et engagée, le projet d'extension jouxte le bâtiment existant en son Ouest, légèrement en retrait.

Le bâtiment constitue la vitrine de la communauté de communes . Le projet s'inscrit dans une démarche Passivhaus présentant des enjeux majeurs de réduction drastique de la consommation énergétique, suivi d'une amélioration du confort thermique et de la qualité de l'air intérieur pour les occupants.

Le plan de financement prévisionnel des dépenses subventionnables :

Dépenses		Recettes		
Poste	Montant HT			
Honoraires et études	498 346,47 €	DSIL	843 903,80 €	30,00%
Travaux extension	2 246 896,18 €	FEDER - Batiment performant	125 000,00 €	4,44%
Travaux rénovation	67 770,00 €			
TOTAL	2 813 012,65 €	Autofinancement	1 844 108,86 €	65,56%

Monsieur le Président propose de valider le plan de financement prévisionnel ci-dessus et de l'autoriser à solliciter les financements auprès de l'État pour la DSIL et de la Région pour les fonds européens FEDER

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

VALIDE le plan de financement prévisionnel suivant, pour le projet d'extension du Pôle communautaire :

Dépenses		Recettes		
Poste	Montant HT			
Honoraires et études	498 346,47 €	DSIL	843 903,80 €	30,00%
Travaux extension	2 246 896,18 €	FEDER - Batiment performant	125 000,00 €	4,44%
Travaux rénovation	67 770,00 €			
TOTAL	2 813 012,65 €	Autofinancement	1 844 108,86 €	65,56%

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter la subvention de 843 903,80 € auprès de l'État au titre de la DSIL

AUTORISE Monsieur le Président à répondre à l'AAP « Bâtiment performant » 2026 de la Région – fonds Européens FEDER dès lors que celui-ci sera ouvert.

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260129-DEL_2026_010-DE

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique
Le 29/01/2026
Le/la secrétaire de séance,
Madame GELY-PERNOT Aurore

Le 29/01/2026,
Le Président,
Claude Jaouen

